

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Microcentrale hydroélectrique de Lavergne sur la Corrèze - Augmentation de puissance

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Aigue Force Lavergne Noaille

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Gabriel REBOURCET, gérant

RCS / SIRET

8 3 0 6 8 9 9 0 7 0 0 0 1 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Augmentation de puissance de plus de 20% et puissance brute inférieure à 4.5 MW Projet soumis à autorisation au titre de la rubrique 3.1.1.0 de l'article R.214-1 du code de l'Environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La microcentrale de Lavergne, implantée sur la Corrèze à Vitrac sur Montane est autorisée par arrêté préfectoral du 3 juin 1961 modifié par celui du 23 juin 1989 jusqu'au 3 juin 2036. La puissance max. de l'installation existante est de 242 kW (hauteur de chute env. 6.00m, débit dérivé env. 5.5 m3/s), avec un débit réservé de 500 L/s et un tronçon court-circuité d'env. 230 ml.

Le projet vise à augmenter la production d'énergie renouvelable au droit du site. Pour cela le projet consiste à déplacer la microcentrale env. 600 ml vers l'aval, sur les ruines d'un ancien moulin, afin d'augmenter la puissance produite au droit du site à 500 kW (hauteur de chute env. 17.5 m, débit dérivé env. 3.5 m3/s). Le tronçon court-circuité sera alors porté à env. 830 ml et le débit réservé sera adapté à la morphologie de la rivière sur le tronçon (valeur à définir lors de l'instruction du dossier par la DDT19, à minima 500 L/s correspondant à 10% du module et légèrement supérieur au QMNAS). A noter que le projet n'aura aucune incidence sur la continuité écologique dans la mesure où le seuil et la prise d'eau ne seront pas modifiés par rapport à la situation actuelle et que les ouvrages existants font l'objet d'un programme de mise en conformité validé par les services de l'AFB.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'optimiser le potentiel de production du site tout en respectant la qualité du milieu naturel de la vallée de la Corrèze. Cet objectif vient faire écho à l'orientation D1 du SDAGE Adour Garonne 2016-2021, selon laquelle "le maintien et le développement de la production hydroélectrique doivent favoriser l'émergence des projets ayant le moins d'impacts sur les milieux aquatiques. Ainsi, dans le cadre de l'instruction des projets, sont préférés l'optimisation des aménagements hydroélectriques existants ou l'équipement d'ouvrages existants."

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans la séquence " Eviter, Réduire, Compenser " instaurée par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité :

Eviter - la production sera doublée par rapport à la situation actuelle en évitant la construction de tout nouvel ouvrage dans la rivière

Réduire - le projet prévoit de réduire le débit dérivé vers la centrale et de maintenir le débit réservé afin de réduire les impacts sur l'hydrologie du tronçon court-circuité

Compenser - le maître d'ouvrage souhaite initier et participer à la mise en place d'une station de comptage des poissons migrateurs sur la partie aval du bassin versant de la Corrèze (premiers contacts pris avec la Fédération de Pêche 19)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés consistent à :

- conserver en l'état le seuil de prise d'eau, le canal d'amenée et le dégrilleur
- mettre en place une conduite forcée enterrée à l'aval du dégrilleur existant jusqu'au moulin en ruine (diamètre env. 1800mm, longueur env. 560 ml sur propriété foncière du maître d'ouvrage)
- construire un nouveau bâtiment sur l'emprise des ruines du moulin, avec ensemble des équipements de production neufs (turbine Kaplan double réglage, génératrice, armoires de commande et de puissance).
- construire un canal de fuite à l'aval du bâtiment (env. 30 ml)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les caractéristiques principales d'exploitation de la microcentrale seront les suivantes :

- débit nominal de l'installation env. 3.5 m³/s (amorçage à env. 700 L/s)
- tronçon court-circuité env. 830 ml pour une hauteur de chute brute d'env. 17.50m
- production 500 kW
- débit réservé restitué au droit du seuil (à minima 500 L/s par passe à poissons + échancre débit complémentaire) avec fonctionnement de l'installation asservi au niveau d'eau au niveau de la retenue

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure à suivre : Demande d'augmentation de puissance, dossier d'autorisation au titre art. R.214-1 du code de l'Environnement (premiers contacts pris avec la DDT19)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance installée	500 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lavergne
19800 VITRC SUR MONTANE

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 54' 7 " 18 Lat. 45 ° 23' 58 " 03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée supérieure de la Corrèze et de la Dadalouze (type II)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vitrac sur Montane
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR de Millevaches en Limousin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Landes des Monédières, à 9 kms
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rocher de Larrichière, à 8.5 kms sur la commune d'Eyrein

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les ouvrages existants qui font l'objet d'un programme de mise en conformité vis à vis de la continuité écologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Montaison piscicole : passe à prébarrages en rive gauche du seuil

Dévalaison piscicole : grille entrefer 20 mm avec dispositif de guidage et de transfert vers l'aval

Transport solide : ouverture régulière de la vanne de fond du seuil (débit supérieur ou égal au module) avec suivi de l'évolution des faciès sur le tronçon court-circuité

Débit réservé adapté à la morphologie du tronçon court-circuité

Débit dérivé correspondant à env. 70% du module afin d'éviter le laminage sur le tronçon court-circuité

Equipements électromécaniques neufs lubrifiés par huiles biodégradables

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur la base des installations existantes, sans modifications des ouvrages construits sur le cours d'eau. Il permet de limiter le débit dérivé et a été conçu dans le respect de la séquence ERC. Dans le cadre des mesures compensatoires proposées, il permettra d'améliorer la connaissance scientifique locale sur les migrations piscicoles.

Le projet peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2. Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
sans objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VITRUC / Marseille

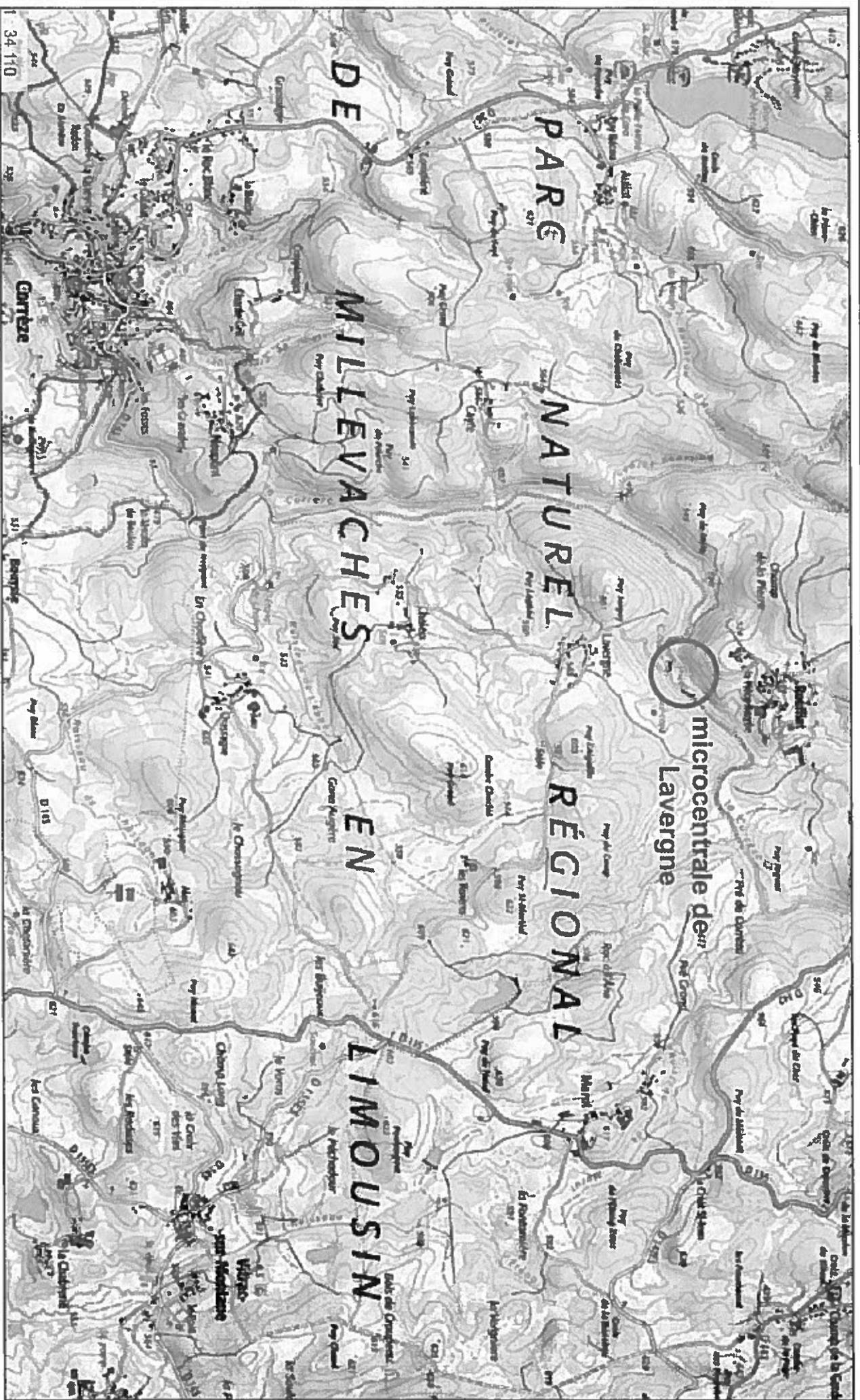
le

8 / 11 / 2017

Signature



Co-maîtrise d'ouvrage



A.F.L.N.
146, rue Paradis
13294 MARSEILLE



Microcentrale de Lavergne - Augmentation de puissance

Localisation

Plan : Annexe 2
Phase : "cas par cas"
Dossier : E17-10-01
Echelle : 1/25000



Seuil de prise d'eau et passes à poissons
 (vu depuis la rive gauche - 21/06/17)



Canal d'aménage, dégrilleur et microcentrale
 (après mise à sec - 11/09/09)



A.F.L.N.
 146, rue Paradis
 13294 MARSEILLE
 Maître d'ouvrage

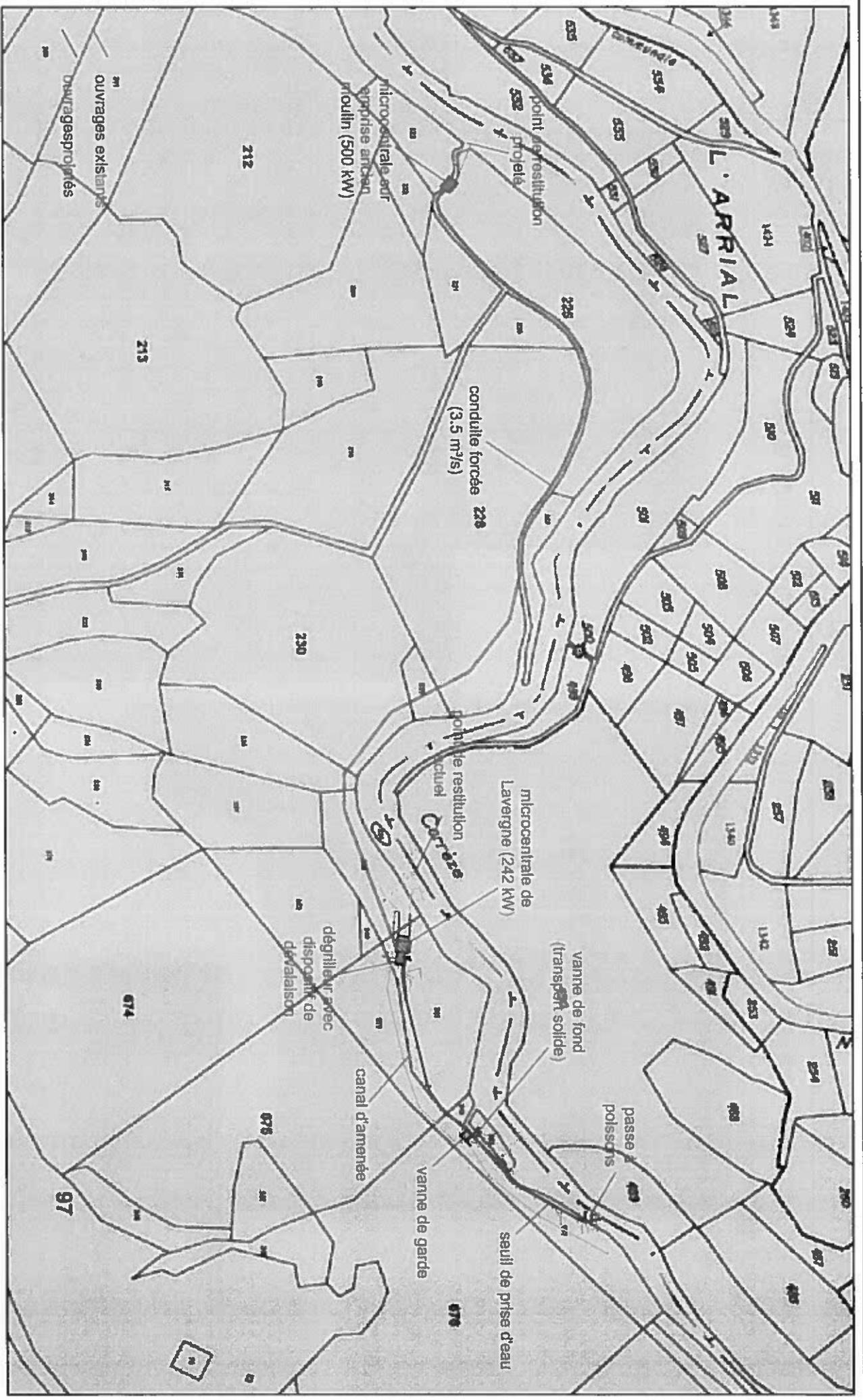


B.E.T.

Microcentrale de Lavergne - Augmentation de puissance

Photographies du site

Plan : Annexe 3
 Phase : "cas par cas"
 Dossier : E17-10-01
 Echelle : 1/3000



A.F.L.N.
146, rue Paradis
13294 MARSEILLE



B.E.T.

Microcentrale de Lavergne - Augmentation de puissance

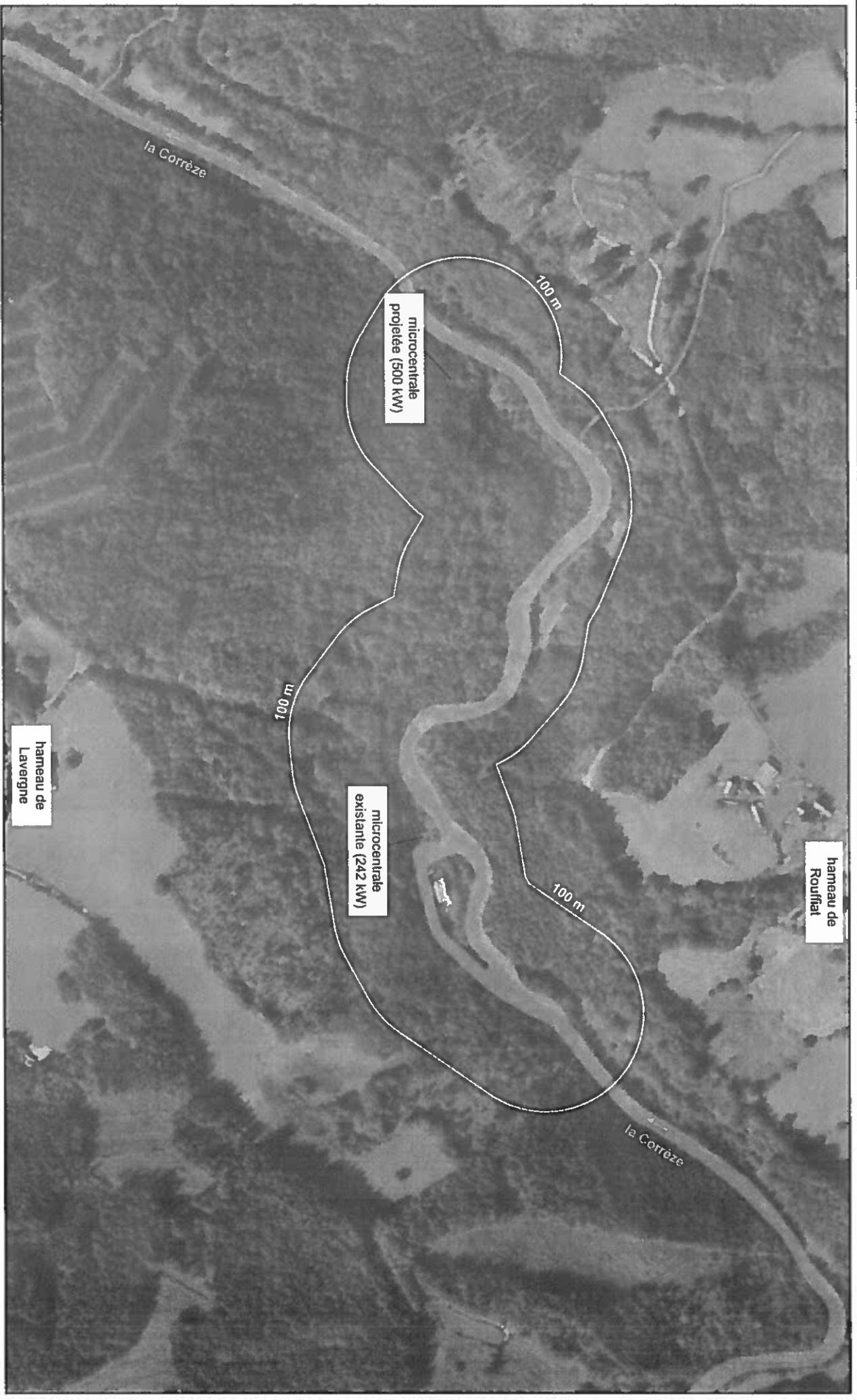
Principe des aménagements projetés

Plan : Annexe 4

Phase : "cas par cas"

Dossier : E17-10-01

Echelle : 1/3000



A.F.L.N.
146, rue Paradis
13294 MARSEILLE
Maître d'ouvrage



Microcentrale de Lavergne - Augmentation de puissance
Abords du projet

Plan : Annexe 5
Phase : "cas par cas"
Dossier : 617-10-01
Echelle : 1/5000

